

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025\_119**

**Objet : Dispositif de soutien aux commerçants dans le cadre de travaux - définition du périmètre - travaux rue de l'Haeghe Doorne à Méteren**

**Séance du mardi trente septembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente**

**Présents (61) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (15) :**

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Arnaud DEVILLEZ à Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à César STORET - Marjorie VANDENBERGHE à Serge OLIVIER - Pierre GRANDGENEVRE à Gaëlle LEFEVRE - Danielle MAMETZ à Joël DEVOS - Philippe DUHAMEL à Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIE - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Dominique WALBROU à Philippe GRIMBER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Yves DEBRUYNE - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 76**

**Secrétaire de séance : Yves DEBRUYNE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

**DELIBERATION 2025\_119**

**Objet : Dispositif de soutien aux commerçants dans le cadre de travaux - définition du périmètre - travaux rue de l'Haeghe Doorne à Méteren**

Cœur de Flandre aggro a lancé son réseau de transport public nommé « HOP BUS » depuis juin 2025. La création de ce réseau est l'une des actions phares du plan de mobilité afin d'offrir une solution de transport public à l'ensemble des habitants.

Il repose sur des grands principes :

- la gratuité pour l'utilisateur,
- une desserte de l'ensemble du territoire,
- des liaisons vers les gares du territoire

L'offre de service comprend trois lignes régulières interurbaines, des navettes urbaines et du transport à la demande.

Dans ce cadre, depuis fin février, Cœur de Flandre aggro réalise des travaux d'aménagement des quais de dépôt et des poteaux d'arrêt.

Du lundi 18 août 2025 au lundi 02 septembre 2025 des travaux ont été réalisés pour la création de deux arrêts de bus « Méteren – aire de covoiturage », rue de l'Haeghe Doorne à Méteren.

Ces travaux ont nécessité une neutralisation complète des chaussées pendant ces dates, avec une déviation mise en place permettant notamment aux automobilistes de rejoindre l'autoroute A25 via un autre accès.

Pendant cette période, l'accès aux commerces situés Rue de l'Haeghe Doorne a pu être perturbé et les commerçants situés dans ce périmètre subir une perte de chiffre d'affaires liée au manque de fréquentation que peuvent impliquer les travaux.

Ainsi il est proposé de rendre éligible au fonds de soutien aux commerces dans le cadre de travaux, les commerçants situés sur la Rue de l'Haeghe Doorne à Méteren.

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'Actions de développement économique ;

Vu la délibération n°2014/198 du 30 septembre 2014 portant sur la création d'un fonds de soutien aux commerces dans le cadre des travaux ;

**Il vous est proposé :**

- de déclarer comme éligibles au fonds de soutien les commerces situés Rue de l'Haeghe Doorne à Méteren dans le cadre des travaux précités,
- de confier à Initiative Flandre Intérieure la réception et l'analyse des dossiers,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

**Vote :**

**Pour : 76**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Yves DEBRUYNE

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 30 septembre 2025,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

